

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2025

PROTÉGER LES MINEURS ISOLÉS ET LUTTER CONTRE LE SANS-ABRISME - (N° 2021)

Adopté

N° AS27

AMENDEMENT

présenté par
M. Emmanuel Grégoire, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel